



Renoncer à une succession 7 ans après le décès de mon père

Par **Lola28**, le **18/07/2022 à 22:20**

Bonjour, Merci de vos réponses
Mon père est décédé en 2015, ma soeur a pris un notaire pour la succession (succession bloqué car un héritier est introuvable), a aucun moment on ne m'a demandé si je voulais accepter ou refuser la succession, puis-je refuser la succession aujourd'hui au bout de 7 ans? Cordialement

Par **amajuris**, le **19/07/2022 à 11:48**

bonjour,
si vous n'avez accompli aucun acte d'héritier, vous pouvez renoncer à la succession.
si vous avez des enfants, en renonçant à la succession, ce sont vos enfants qui deviennent héritiers, mais ils peuvent également renoncer à cette succession.
[renonciation à succession](#)
salutations